

**COMMUNE DE CHANTESSE**  
**CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 04 décembre 2019**  
**Compte-rendu de séance**

L'an deux mille dix-neuf, le 04 décembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni sous la présidence de Madame ORIOL Isabelle, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2019

**Présents** : Madame Isabelle ORIOL, Monsieur René GUINARD, Madame Marie-Laure GAMBIRASIO, Monsieur Daniel MARTIN, Monsieur Bruno ESSERTIER, Monsieur Denis LACCHIO

**Absents** : Madame Nathalie BESSOUD, Monsieur Stéphane BECHU, Madame Marie-Hélène FONTAINE, Olivier PEVET

Madame BESSOUD a donné procuration à Monsieur LACCHIO

Madame FONTAINE a donné procuration à Madame ORIOL

Monsieur BECHU a donné procuration à Monsieur ESSERTIER

Monsieur ESSERTIER a été élu secrétaire.

**Ajout de délibérations supplémentaires à l'ordre du jour**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

- Délibération pour le reversement de la taxe d'ordures ménagères pour les locataires de la commune
- Délibération pour travaux d'investissement sur voirie communale –chemin des Bergers et chemin des Mollauds

Accord du Conseil Municipal

**Il a été vu ce qui suit :**

**1. Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 10 octobre 2019**

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité :

**APPROUVE** le Compte Rendu du Conseil Municipal du 10 octobre 2019.

1 voix d'abstention

## **2. Délibération de la validation du rapport de la CLECT 2019**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la SMVIC a rendu son rapport pour la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférés) pour l'année 2019.

Conformément à l'article 1609-nonies C du code général des impôts, ce rapport est soumis à validation des conseils municipaux dans un délai de 3 mois à compter de sa notification (le 7 octobre 2019).

Le Maire fait lecture du rapport de la CLECT 2019 au Conseil Municipal.

**Après délibération et à la majorité, le Conseil Municipal :**

**VALIDE le rapport de la CLECT 2019**

## **3. Délibération Décision Modificative numéro 5 : transfert de crédits**

Le Maire expose au Conseil Municipal le transfert de crédits en section de fonctionnement suivant :

- **Du chapitre 011** (Charges à caractères générales) article 6068 (Autres matières et fournitures) : - 227 euros
- **Au chapitre 014** (Atténuations de produits) article 739223 (Fond National de Péréquation) : + 227 euros

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**ACCEPTE** cette proposition de transfert de crédits

**AUTORISE** Madame le Maire à réaliser les opérations nécessaires à cette opération.

## **4. Délibération Décision Modificative numéro 6 : augmentation du chapitre 024**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des opérations comptables pour entrer les terrains situés à Sassenage et acquis par la commune en 2016 suite à la donation de Monsieur GRENIER.

Pour permettre la réalisation de ces opérations, il est nécessaire d'augmenter le budget prévisionnel du chapitre 024 (produits des cessions) comme suit : + 625 euros.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'augmentation de budget du chapitre 024 (produits des cessions)

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les opérations nécessaires à cette opération.

## **5. Délibération pour la subvention du voyage scolaire écoles Chantesse/Notre Dame de l'Osier**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les écoles de Chantesse et de Notre Dame de l'Osier ont fait une demande de subvention pour leur voyage scolaire organisé pour 2020.

Madame le Maire propose de verser 30 euros par élève habitant Chantesse soit pour 7 enfants : 210 euros (3 élèves à l'école de Chantesse et 4 élèves à l'école de Notre Dame de l'Osier)

Après délibération et à la majorité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le versement de la subvention demandée aux deux écoles.

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette opération.

2 votes contre

## **6. Délibération pour la subvention du voyage scolaire école Vatilieu**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'école de Vatilieu a fait une demande de subvention pour son voyage scolaire organisé pour 2020.

Madame le Maire propose de verser 50 euros par élève habitant Chantesse soit pour 6 enfants : 300 euros.

Après délibération et à la majorité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le versement de la subvention demandée

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette opération.

2 votes contre

## **7. Délibération pour le reversement de la taxe d'ordures ménagères pour les locataires de la commune**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à l'instauration de la taxe d'ordures ménagères par la Communauté de Communes de Saint Marcellin Vercors Isère le 01/01/2018, il y a lieu de demander le reversement par les locataires aux propriétaires de la somme correspondant à cette taxe.

D'après les rôles des taxes foncières de l'année 2018 les taxes d'ordures ménagères se répartissent comme suit :

Appartement situé au-dessus de la mairie : 83 euros

Appartement de la cure : 60 euros

D'après les rôles des taxes foncières de l'année 2019 les taxes d'ordures ménagères se répartissent comme suit :

Appartement situé au-dessus de la mairie : 85 euros

Maison Panissiat : 87 euros

Appartement de la cure : 70 euros

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de reversement des taxes d'ordures ménagères pour les locataires de la commune comme présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

### 8. Travaux d'investissement sur voirie communale –chemin des Bergers et chemin des Mollauds

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'au vu de la construction des lotissements situés respectivement chemin des Bergers et chemin des Mollauds, il est nécessaire d'aménager au mieux les routes autour de ces lotissements pour le confort et la sécurité des habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation de travaux de voirie sur les chemins des Bergers et des Mollauds
- **AUTORISE** Madame le Maire à demander une subvention auprès des services compétents du Département de l'Isère, territoire Sud Grésivaudan
- **AUTORISE** Madame le Maire à demander une subvention à l'état (DETR)
- **ADOpte** le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Chemin des Bergers	27 364 €	Subvention du territoire	21 890 €
Chemin des Mollauds	27 364 €	Subvention DETR	10 945 €
		Fonds libres de la commune	21 893 €
	54 728 €		54 728 €

### 9. Questions diverses

- Les vœux du Maire se dérouleront le 11 janvier 2020.
- Le Repas des Anciens se déroulera le 22 février 2020 à 12h.
- Monsieur Lucas veut construire son entrée/sortie d'habitation Chemin des Marais au lieu de Chemin Joseph Servonnet. Le Conseil Municipal, après discussion refuse cette demande. Cette demande n'est pas conforme au permis de construire et l'accès chemin des Marais pose un problème de sécurité.
- Un courrier sera envoyé à Monsieur Chittaro pour l'avertir qu'aucun document de demande d'urbanisme n'a été déposé en mairie pour la construction en cours sur son terrain.
- L'ouverture des plis pour l'appel d'offre du Projet Ecole se déroulera le vendredi 10 janvier 2020 à 18h30.

Clôture de la séance à 22h06.